

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 10 février 2014 portant retrait de l'iguane vert de la liste des espèces protégées dans le département de la Guadeloupe

NOR : DEVL1316110A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1, L. 411-3 et R. 411-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des reptiles et amphibiens représentés dans le département de la Guadeloupe ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 27 septembre 2013 ;

Vu la mise en ligne du projet du présent arrêté réalisée du 15 octobre 2013 au 12 novembre 2013,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – I – Au tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 février 1989 susvisé, dans la rubrique « Reptiles, Sauriens, *Iguanidae* », la ligne :

<i>Iguana iguana</i>	Iguane vert	Lézard
----------------------	-------------	--------

est supprimée.

Art. 2. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité et la directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 février 2014.

*Le ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*

L. ROY

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice générale
des politiques agricole, agroalimentaire
et des territoires :

*Le chef du service
de la stratégie agroalimentaire
et du développement durable,*

E. GIRY